

SÉANCE DU 29 MARS 2019

À 18 HEURES 45

— PROCÈS-VERBAL —

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

Étaient présents :

M. HAMON, MMES ANDRÉ, LE COTTON, GUILLAUMIN, LE MAIRE N. , M. L'HOSTIS-LE POTIER, MME COCGUEN, M. GOUZOUGUEN, MME LOYER, M. PRIGENT (à partir de 19 h 07), MME RAULT (à partir de 19 h 25), MMES BOTCAZOU, CRENN, MM. OLLIVIER-HENRY, SOLO, MME CORBIC, M. IRAND, MME TANVEZ (jusqu'à 19 h 45), M. ROBERT, MME ZICLER, M. LANCIEN.

Pouvoirs :

M. LE SAINT à M. GOUZOUGUEN || M. LE HOUERFF à MME LOYER ||
M. LARMET à MME LE MAIRE N. || M. RICHARD à MME LE COTTON ||
MME RAULT à MME COCGUEN (jusqu'à 19 h 25) ||
M. TANGUY à M. OLLIVIER-HENRY || MME LE GARFF à M. ROBERT ||
MME TANVEZ à MME. CORBIC (à partir de 19 h 45).

Absent : M. ECHEVEST.

Secrétaires de séance : MMES Marie-Annick LOYER et Josiane CORBIC.

1 – FINANCES

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire signale que celui-ci est principalement financier. Chacun sait que le vote du budget est l'acte déterminant de notre action publique, tout en ouvrant les yeux et les oreilles sur les difficultés multiples, notamment sur l'attribution des dotations ou subventions. En effet, si nos dépenses sont contrôlées, les subventions ne sont pas toujours à la hauteur de ce qui est escompté. Le récent contrôle de la Chambre Régionale des Comptes nous a confortés, s'il en est besoin, que notre Commune se porte bien, voire même très bien. Dans ce budget de plus de 6 millions d'euros, il y a une volonté de notre part de maîtriser les dépenses de fonctionnement. En 2019, les prévisions seront identiques à celles de 2018, soit de l'ordre de 4,3 millions d'euros. Cependant, la population ne cesse d'augmenter. C'est la preuve du travail accompli ces dernières années et, comme il est dit souvent, Ploumagoar sait recevoir.

Mais, si il y a augmentation de la population, cela demande aussi des augmentations de services. Les services déficitaires par nature comme les écoles, le social, les associations ne peuvent que s'accroître et doivent être pris en compte dans nos choix budgétaires. Notre Commune doit savoir grandir, s'équiper et s'embellir en ne délaissant aucune classe d'âge, ni aucune catégorie. Pour y parvenir, des choix d'investissement vous seront présentés ce soir : pas moins de 2,1 millions d'euros comparés au 1,8 millions d'euros (+ 10%) de 2018, preuve de notre optimisme dans l'avenir.

C'est le dernier budget que l'assemblée ici présente mettra en œuvre, puisque le prochain budget verra probablement une modification de notre assemblée, donc nous sommes encore mettre du destin ce soir, à nous de faire les bons choix et de voter les bonnes choses.

1.1 – Affectation du résultat 2018 du budget communal

Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe aux finances pour ce point.

Madame l'Adjointe aux finances communique au Conseil Municipal la proposition d'affectation du résultat 2018 du budget communal, comme suit :

- ☞ résultat 2018 du budget communal : 876 870,31 Euros
- ☞ financement des dépenses d'investissement (article 1068) du Budget Primitif de l'année 2019, pour un montant de 837 994,31 Euros
- ☞ excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 38 876,00 Euros.

Madame Corbic dit que l'excédent de fonctionnement reporté lui semble plutôt faible et demande donc quelques précisions.

Monsieur le Maire répond que la somme est moindre que l'année dernière (environ 150 000 €), mais qu'il est proposé d'augmenter la part réservée au financement des dépenses investissements.

Madame Corbic dit alors que l'on verra cela au cours de l'exécution du budget.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un choix et qu'une ligne "d'imprévu" est inscrite au budget. Aucune autre demande de prise de parole n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Délibération numéro 2019-044 | Affectation du résultat 2018 du budget communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'au regard du Compte Administratif 2018 de la Commune, l'excédent de recettes réalisé au cours de cet exercice s'élève à 876 870,31 Euros en section de fonctionnement et que, conformément à l'instruction M 14, il doit être affecté.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'affecter le résultat 2018, comme suit :

- ☞ financement des dépenses d'investissement (article 1068) du Budget Primitif de l'année 2019, pour un montant de 837 994,31 Euros,
- ☞ excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 38 876,00 Euros.

Vote

▫ conseillers présents	21
▫ conseillers représentés	06
▫ ayant voté pour	27
▫ ayant voté contre	00
▫ s'étant abstenu	00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter l'excédent de recettes réalisé en 2018, comme exposé ci-avant.

1.2 – Taux d'imposition 2019 | vote

Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe aux finances pour ce point.

Madame l'Adjointe aux finances communique au Conseil Municipal la proposition de la commission des finances de maintenir en 2019 les taux des impôts communaux au même niveau qu'en 2018.

Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2019-045 | Taux d'imposition 2019 | vote

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2019,

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ♦ **de maintenir** en 2019 le taux des impôts communaux au même niveau qu'en 2018 ;
- ♦ **de voter** en conséquence les taux d'imposition qui seront portés sur l'état numéro 1259 intitulé "État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019", comme suit :

▫ Taxe Habitation	:	15,29 %
▫ Taxe Foncière (bâti)	:	17,90 %
▫ Taxe Foncière (non bâti)	:	70,43 %.

1.3 – Budget primitif 2019 de la Commune

A] - Budget primitif 2019 de la Commune – section de fonctionnement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'au regard des documents transmis, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 297 735 €. Il demande alors s'il y a des questions, des demandes de précisions, quant aux différentes lignes de cette section de fonctionnement.

Monsieur Robert intervient et dit que la minorité municipale a quelques demandes de précisions. En page 3, du document fourni, concernant l'article 60632 "fournitures de petit équipement", il dit que sur la fonction 810 – service commun, la réalisation de 2018 est de 31 087 € et que la proposition pour 2019 est de 65 000 €, soit une augmentation significative et demande donc des précisions.

Madame la Directrice des services indique qu'il est prévu, cette année, la réalisation d'un certain nombre de travaux en régie et précise que la fonction 810 correspond aux bâtiments. Elle détaille ensuite les principales dépenses prévues, à savoir : pièces pour la chaufferie bois : 2 500 € | blocs de secours salle polyvalente et salle omnisports : 5 000 € | rénovation foyer RCP : 10 000 € | travaux à la Mairie et dans l'ancienne inspection académique (estimation : environ 20 000 €). Elle ajoute qu'il s'agit là des raisons principales de l'augmentation de cette ligne budgétaire.

Monsieur Robert demande alors si cette ligne budgétaire comprend aussi la valorisation du temps "agents" ?

Arrivée de M. Prigent à 19 h 07

Madame la Directrice répond par la négative, cette ligne budgétaire ne comprend que les fournitures de matériaux. Elle précise qu'il s'agit de travaux en régie (estimation globale : 80 000 € cette année) qui par des écritures comptables se retrouveront en dépenses d'investissement, ce qui permettra de bénéficier du FCTVA pour certaines dépenses.

Monsieur Robert demande ensuite des précisions quant à l'article 6135, fonction 810 – service communs, qui présente un montant doublé par rapport à 2018.

Madame la Directrice répond qu'il s'agit principalement de la location de constructions mobiles pour le terrain de football de La Croix-Prigent, pour un montant de 400 € par mois.

Monsieur Robert demande des précisions quant à l'article 61521 "entretien de terrains", dont la prévision 2019 est deux fois supérieure à la prévision de l'année passée.

Madame la Directrice répond que cette prévision comprend notamment l'entretien annuel des terrains de football, avec celui de La Croix-Prigent en plus cette année, l'abattage des arbres, l'arrachage des souches et la remise en état du terrain de la propriété Aller (au bourg) pour un coût estimé de 10 000 €.

Monsieur Le Maire précise qu'il était nécessaire de ne pas laisser ce terrain en l'état après l'abattage des arbres et, qu'après remise en état, un ray-grass sera semé dans l'attente de futurs lotissements au bourg.

Monsieur Robert dit alors vouloir connaître la signification de la fonction 810 – services communs et souhaite connaître également les dépenses qui seraient engagées pour "bâtiments publics", à hauteur de 56 000 €.

Madame la Directrice répond qu'il s'agit de dépenses ayant trait aux bâtiments communaux et précise que pour la prochaine fois, elle apportera cette précision. Pour la deuxième partie de la question, il s'agit de contrôles des bâtiments (exemple amiante), d'un remplacement de porte à la salle omnisports (suite à une effraction – une partie est prise en charge par l'assurance)

Monsieur Robert demande ensuite les raisons de l'augmentation des crédits de l'article 61523, 60 000 € face à une réalisation de 2018 de 43 000 €.

Madame la Directrice répond que cette prévision comprend notamment : 17 760 € de travaux d'épaveuse | 5 000 € de travaux d'hydrocurage | 4 600 € pour la vérification des poteaux d'incendie | 10 000 € de point-à-temps | 3 000 € pour la vérification des disconnecteurs | 2 000 € pour des interventions de la Sita | 5 000 € pour les rails de sécurité à changer sur le secteur de Grosses Pierres

Monsieur Robert demande les raisons de l'augmentation de l'article 6226 qui passe à 12 550 €, face à une réalisation de 2018 de 3 681 €.

Madame la Directrice répond que, comme le savent les membres de la commission du personnel (réunion programmée lundi 1^{er} avril), il est envisagé cette année de réaliser un audit sur le service administratif (estimation sommaire de 8 000 € environ).

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a encore rien de décidé et que l'on y réfléchit dans le cadre de l'arrivée de l'agence postale à l'accueil de la Mairie. Il ajoute que s'il fallait vraiment dépenser cette somme, il conviendrait alors de s'y prendre différemment.

Monsieur Robert dit noter une augmentation des crédits ouverts à l'article 6237 "publications", alors qu'il lui semble que le nombre de parutions du bulletin municipal a été abaissé, et demande donc des explications.

Madame la Directrice répond que la différence s'explique par la communication pour le Festival Autour d'Elle.

Madame l'Adjointe à la culture intervient et précise que la communication pour le Festival Autour d'Elle était, auparavant, prise en charge directement par l'intercommunalité ; maintenant, cela se fera sous la forme d'une subvention, il faut donc prévoir les crédits nécessaires en dépenses.

Monsieur Robert dit noter également une augmentation significative des crédits prévus, notamment sur la fonction 30, à l'article 6248 et demande donc des explications.

Madame la Directrice répond qu'il s'agit principalement des transports d'œuvres pour les expositions à la salle PloumExpo.

Monsieur Robert demande des explications quant à l'inscription en charges de personnel, pour la première fois, d'une somme de 3 000 € pour information et communication.

Madame la Directrice répond, qu'auparavant, ces crédits apparaissaient à la ligne 020 et qu'il s'agit des frais de distribution des bulletins versés à l'association Partage et emplois. Elle ajoute, que sur la ligne 020, les crédits ouverts restent néanmoins plus élevés que les réalisations de 2018, car le Maire souhaiterait que des personnes de la Maison de l'Argoat interviennent sur la Commune. Il y a aussi des remboursements à la Commune de Plouisy qui met, pour l'ALSH, un personnel à disposition partiellement.

Monsieur Le Maire dit que tout le monde connaît la Maison de l'Argoat, qui œuvre pour l'insertion par le travail, et qu'il juge judicieux de faire appel à ses services pour certains travaux d'entretien ponctuels sur la Commune (exemples : espaces verts, cimetière), le but étant d'aider ces personnes à se réinsérer dans le milieu du travail.

Monsieur Robert dit partager cette vision puisqu'il est administrateur de cette association. Il ajoute qu'il trouvait dommage que cette structure concentre ces activités uniquement sur la ville centre et se dit heureux de la voir élargir son périmètre d'intervention. Il poursuit et demande des précisions quant à l'article 64131 "rémunération personnel non titulaire", avec une augmentation significative à la fonction "espaces verts urbains".

Madame la Directrice répond qu'il s'agit de la rémunération des deux personnes recrutées dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) en juin 2018. Pour 2019, il faut donc prévoir des crédits sur douze mois. A cela s'ajoute également quelques saisonniers et l'appel fait à un renfort de mars à octobre 2019.

Monsieur Le Maire veut préciser que, là aussi, la collectivité joue son rôle puisque l'un vient de Cap emploi et l'autre de Pôle emploi.

Monsieur Robert dit, qu'auparavant, il y avait des emplois d'avenir et se demande s'il s'agit du surcoût pour la collectivité ?

Madame la Directrice précise qu'il y a une participation de l'État qui est inscrite en recettes de fonctionnement, que le chiffre est la dépense globale et qu'il y avait eu en 2018 un seul emploi avenir sur une période de deux mois seulement, les deux autres ayant quitté la collectivité au 31 décembre 2017.

Arrivée de Mme Rault à 19 h 22

Monsieur Robert dit alors, qu'en 2018, quasiment la moitié de l'année, l'effectif au service technique était donc moindre. Il poursuit et demande la destination de la somme de 21 700 € – fonction 422 autres activités pour les jeunes – réalisée en 2018.

Madame la Directrice précise qu'il s'agit des subventions communales versées aux associations, que cette somme correspond à la subvention versée à l'Adasc (10 600 €) et à celle versée à la Ludothèque (11 100 €).

Monsieur Robert demande la ou les raisons de l'augmentation des crédits à l'article 64731 "allocations chômage versées" ?

Madame la Directrice précise qu'il s'agit de la prise en charge d'ARE pour un agent et de la prise en charge d'une pension d'invalidité et d'ARE pour un autre agent.

Monsieur Irand dit, s'il a bien compris, que la fonction 30 – services communs correspond aux dépenses liées à la culture et constate, ce qui le perturbe un peu, qu'il retrouve cette fonction presque sur toutes les pages de la section de fonctionnement, que les prévisions sont quasiment toutes réalisées et souhaite donc avoir quelques explications.

Madame la Directrice répond, qu'à l'article 6042, il s'agit notamment des dépenses liées à l'accueil d'artistes en résidence à la salle PloumExpo, des animations de Kergué en juin et des différentes animations à la Médiathèque.

Monsieur Irand demande ensuite quelques explications concernant l'article 60632, toujours pour la fonction culturelle, à hauteur de 6 500 €.

Madame la Directrice répond qu'il s'agit de crédits ouverts de 4 000 € correspondant au budget prévisionnel établi par le service culturel et de crédits de 2 500 € pour l'événement Octobre rose (éclairage mairie notamment).

Monsieur Irand demande ensuite quelques explications concernant l'article 6228, toujours pour la fonction culturelle, à hauteur de 1 000 €.

Madame la Directrice répond qu'il s'agit d'une participation communale à la Maison des Artistes.

Madame l'Adjointe à la culture intervient et dit que le budget du Festival Autour d'Elle est plus détaillé cette année et se retrouve, de par le fait, sur plusieurs lignes.

Monsieur Irand fait part alors de son souhait d'avoir un bilan 2018 sur les sommes investies en matière culturelle et sur celles prévues en 2019.

Madame l'Adjointe à la culture répond que cela est tout à fait possible.

Monsieur Robert intervient et dit que, là, il est fait un focus sur la culture, que cela pourrait l'être sur d'autres sujets. Il dit aussi que cela lui rappelle un débat, déjà engagé à plusieurs reprises, sur une présentation par nature de dépenses, comme cela se fait dans d'autres collectivités. Cette présentation permettrait à chacun d'avoir une lecture plus aisée. Pour revenir à la culture, il rappelle que Madame l'Adjointe à la culture assure que, chaque année, l'enveloppe globale est respectée et demande si pour 2018 c'est toujours le cas.

Madame l'Adjointe à la culture répond de manière positive et dit qu'elle aurait peut-être droit à des remarques de la part de ses collègues, dans le cas contraire.

Monsieur Robert lui propose alors de "changer de camp" et réitère sa demande de présentation par nature.

Monsieur Irand demande à quoi correspondent les 5 000 € pour Kergué.

Madame l'Adjointe à la culture répond qu'il s'agit de l'ensemble des animations prévues pour l'événement Kergué en juin.

Monsieur le Maire veut faire remarquer que, parfois, la culture est un peu décriée, et demande alors ce qui va rester sur nos territoires. Il dit constater que les communautés d'agglomération prennent plus de compétences (voirie, économie, eau, assainissement ...) ; aussi, il dit souhaiter d'en voir rester quelques-unes dans les communes. Il ajoute que l'on choisit sa commune de résidence au regard du tissu associatif, de la culture aussi, et prend pour preuve le regard émerveillé des enfants des écoles au moment des médiations. Il dit qu'il s'agit d'une richesse à Ploumagoar et qu'il faut faire en sorte de la voir perdurer. Certes, certaines réalisations sont plus visibles (routes), mais il ne faut pas oublier la culture qui permet à chacun de mieux s'épanouir.

Madame l'Adjointe à la culture dit qu'il s'agit d'un service à la population.

Monsieur Robert dit que le groupe de la minorité municipale est, lui aussi, un fervent défenseur de la culture, pour l'avoir déjà rappelé à plusieurs reprises. Il ajoute qu'il faut louer le travail remarquable accompli par l'agent du service culturel de la Commune. Cependant, il dit vouloir faire remarquer que l'on est également sur une dimension culturelle qui dépasse très largement le périmètre communal et qu'il ne serait pas opposé à l'application de cette politique sur un périmètre plus vaste, plutôt que de rester chacun dans son coin. Il ajoute que le travail de médiation auprès des écoles communales pourrait être aussi élargi aux écoles des communes voisines. Il rappelle ensuite le souhait des membres de la commission jeunes de rencontrer les enfants des écoles alentours. Il dit ne pas avoir de remarque particulière sur le sujet des routes et ajoute qu'il verrait très bien la politique culturelle portée par plusieurs communes en même temps voire, pourquoi pas, à l'échelle de l'agglomération.

Monsieur le Maire pense que le débat s'invitera dans les prochains conseils municipaux.

Monsieur Prigent intervient à son tour pour parler, de nouveau, du budget de la Communauté d'agglomération et rappeler sa demande faite au dernier conseil. Il dit être curieux de voir l'évolution des dépenses par poste. Il ajoute avoir regardé, pas plus tard qu'hier soir, une émission sur les régions qui l'a conforté dans son ressenti. Il dit souhaiter la présence du Président de la communauté d'agglomération, en conseil municipal, pour qu'il fasse le détail de la gestion de la structure qu'il préside, poste par poste, depuis sa création, notamment sur la masse salariale, sur l'économie, enfin sur l'ensemble des postes, y compris sur la culture. Il dit alors n'être pas sûr que ce dernier puisse prouver qu'avec moins il fait mieux, ou que cela permette de faire des économies ou de rendre un meilleur service.

Monsieur Robert veut rappeler, en premier lieu, que ses propos étaient les réflexions rapportées du groupe de la minorité municipale. Pour répondre à l'interpellation de Jean-Yvon, il veut faire remarquer que le Maire avait dit vouloir laisser passer le budget de la communauté d'agglomération et, qu'ensuite, il serait possible de voir. Il ajoute que le Maire est lui-même présent à l'exécutif de la structure et est donc à même de fournir toutes les explications. Il ajoute ensuite que la Commune est très bien représentée au sein de l'agglomération (quatre représentants du groupe de la majorité municipale, à laquelle appartient Jean-Yvon et un représentant du groupe de la minorité municipale, lui-même en l'occurrence).

Il veut aussi rappeler que le budget 2019 de la Communauté d'agglomération a été voté à l'unanimité et que les représentants de la majorité municipale disposent de tous les documents nécessaires qu'ils peuvent donc mettre à sa disposition. Pour terminer, il rappelle également que Jean-Yvon avait souhaité participer à certaines réunions concernant le dossier de la santé sur le territoire communautaire et l'informe d'une nouvelle réunion le jeudi 04 avril prochain à 18 heures.

Monsieur Prigent répond que l'invitation est un peu tardive, au regard de son emploi du temps assez chargé, mais qu'il essaiera de se rendre disponible, même s'il arrivera, peut-être, avec un peu de retard, parce que le sujet l'intéresse. Il ajoute ne pas faire tout à fait le même calcul que lui : les quatre de la majorité d'ici sont plutôt dans la minorité là bas et Didier de la minorité d'ici est dans la majorité là bas. Il ajoute être un peu déçu par l'argumentation développée par un représentant de la majorité du conseil de la communauté d'agglomération. Il ajoute qu'il n'est pas toujours facile d'être dans la minorité et dit que certains savent de quoi il parle.

Monsieur Robert répond et dit que cela dépend où. Il précise que, sur certains sujets de l'agglomération, qui nécessitent de prendre de la hauteur, qui sont des sujets très très politiques, les personnes issues de la majorité, à laquelle il appartient, ont voté les orientations proposées au sein de l'agglomération.

Monsieur Prigent répond que majorité / minorité n'a pas, pour lui, une véritable importance.

Monsieur Robert dit alors que c'est Jean-Yvon qui vient d'en parler et que malgré le discours de se dire apolitique la majorité municipale en fait plus que la minorité municipale.

Monsieur Prigent répond par la négative et ajoute que l'argument de base de dire que les groupements amèneraient des économies ne nous convenait pas, car il n'y avait pas de projet, pas de sens. Il rappelle, alors, de nouveau, son souhait de connaître l'évolution des dépenses, surtout celles de fonctionnement et notamment celles des charges de personnel de la communauté d'agglomération, afin de lui prouver la véracité de l'argument de faire des économies.

Monsieur Robert dit aussi que s'il a des messages à faire passer à l'agglomération, les représentants de son groupe sont peut-être encore plus légitimes que lui de le faire.

B] - Budget primitif 2019 de la Commune – section d'investissement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'au regard des documents transmis, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 150 605,96 € et est détaillée comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2019

Section d'Investissement

Dépenses

Articles	Libellés	Reports	Prévisions	Total
020	Dépenses imprévues		160 000,00	160 000,00
1641	Capital des emprunts		384 812,74	384 812,74
165	Remboursement cautions logements	500,00	1 000,00	1 500,00
2031	Etude église			0,00
2033	Frais d'insertion	1 403,30	2 596,70	4 000,00
2041581	Reports :	113 189,33	51 252,67	164 442,00
	Fourniture et pose disjoncteur Cx Prigent : 180			0,00
	Rénovation EP 2017 : 4607,64			0,00
	• Poul Renet 3 EP2ème phase : 20700			0,00
	• Effacement EP rue L. Aragon : 35 481,92			0,00
	Réseaux électroniques rue L. Aragon : 39 782,58			0,00
	Prises de courant rue L. Aragon : 1 200			0,00
	Effacement réseaux route de kergéré : 1860			0,00
	Effacement réseaux FT rte kergéré : 3 500 + 1 200			0,00
	Orange kergéré : 436,91			0,00
	Eclairage terrain Croix-Prigent : 2820			0,00
	Travaux annuels : 10000			0,00
	Eclairage hippocampe 2500			0,00
	SDE lotissement Pors Gochouette 26590			0,00
	Mission ADAP bourlet école élémentaire : 15000			0,00
	Foyer rue Jules Ferry 792			0,00
204181	<u>ERDF</u>	71 388,00	-3 780,78	67 607,22
	Effacement rue L. Aragon : 71 388			0,00
	Réseaux téléphoniques et gaz pors gochouette 8571		8 571,00	8 571,00
2051	logiciel élections	1 800,00		1 800,00
	film sur la commune	1 554,40		1 554,40
	logiciel service technique		5 000,00	5 000,00
2112	acquisition gautier	1,00		1,00
2128	clôture Le bourg		18 000,00	18 000,00
2152	Signalétique Petit Patrimoine		2 600,00	2 600,00
2152	Signalétique Services Techniques	6 575,38	10 000,62	16 576,00
21568	Extincteurs		1 500,00	1 500,00
2158	Petit outillage services techniques	2 481,72	3 418,28	5 900,00
21571	remorque	3 230,40	-3 230,40	0,00
2161	Artiste en résidence		2 000,00	2 000,00
	Œuvre Roudedou			0,00
2183	Informatique :	1 412,88	54 226,12	55 639,00
	Ecoles 45000			0,00
	sélecteur de source 3000			0,00
	Postes médiathèque 1500			
	Vidéoprojecteurs inspection 3000			0,00
	imprimante scan 139			
2184	Mobilier	2 270,26	8 729,74	11 000,00
	Mobilier école maternelle 3249,5			0,00
	Salle expo : 200			0,00
	Table extérieure école élémentaire 550			0,00
	Mobilier école de croix Prigent 410			0,00
	chauffeuse coin lecture alsh 554,93			0,00
	Fauteuils mairie 1000			0,00
	Mobilier Inspection 5000			0,00

2188	Reports	7 318,92	69 076,08	76 395,00
	urnes électorales 768			0,00
	Panneaux blancs école 1611,85			0,00
	Tables ping pong 3834			0,00
	Structure Kergré 5800			0,00
	Cendrier mural 97			0,00
	Décorations de Noël 4800			0,00
	4 paillasons 436			0,00
	2 paniers de basket 158			0,00
	Panneaux signalisation tracé vélos 259			0,00
	Bac à sable 500			0,00
	Isoloirs 3000			0,00
	bancs 2000			0,00
	table ping pong alsh 315			0,00
	oriflamme 530			0,00
	Toilettes publiques 40000			0,00
	autolaveuses 6000			0,00
	Jeu fitness marcheur 1000			0,00
	écrans blancs 3000			0,00
	tour poterie 1620			0,00
	machine à coudre 675			0,00
2313-40	Bâtiments	57 242,61	177 219,93	234 462,54
	rideaux ALSH 2800			0,00
	Reports alarme bâtiments 6000			0,00
	Raccordement Algéco 2500			0,00
	Menuiseries Mairie + adap 22050,95			0,00
	Sonnerie PPMS : 17 000			0,00
	Alimentation électrique Algéco 797,98			0,00
	Remplacement coffret ventilation SO 1992			0,00
	Remplacement coffrets ventilation cuisine 3921,60			0,00
	Mise aux normes électriques Mairie :4522,37			0,00
	Chaufferie bois parafoudre 7951,33			0,00
	Carte chaufferie 348			0,00
	Toitures école élémentaire 45000			0,00
	Travaux porche église 5000			0,00
	Remplacement chéneau bouliodrome 18000			0,00
	Porte entrée vestiaires rcp 7886,98			0,00
	Fenêtres école Croix Prigent 1500			0,00
	Eclairage salle de boxe et salle omnisports 16000			0,00
	Fenêtres école élémentaire 46000			0,00
	Portail services techniques 9000			0,00
	Raccordement régulation chaufferie 4500			0,00
	eclairage mairie octobre rose 4300			0,00
	Porte inspection académique 5000			0,00
	frigo 150			0,00
2313-70	Extension Croix-Prigent	1 302,00		1 302,00
	Facture AM Elec 1000			0,00
	qualiconsult 302			0,00
2313	classe nature		50 000,00	50 000,00
	terrain tennis + rénovation City		100 000,00	100 000,00
2315	extension énédis Pors gochouette		3 200,24	3 200,24
2315	Liaisons douces Locmaria Rue de l'Argoat		65 000,00	65 000,00
2315	voirie rue gambetta		165 114,60	165 114,60
2315	voirie 2019 dont 15 000 parking Croix-Prigent		70 000,00	70 000,00
2315-75	Voirie route de Corlay 108 + 4442,02	33 404,48	4 550,02	37 954,50
040-23	Travaux en régie		80 000,00	80 000,00
040-13918	amortissement convention PUP		352,00	352,00
	amortissementsubv.CAF logiciel ALSH		400,00	400,00
040-139141	amortissement participation herse Graces		77,00	77,00
2315-77	voirie 2018	64 743,92	1 500,00	66 243,92
2315-78	Voirie définitive Poul Ranet 3	100 000,00	30 683,00	130 683,00
2315-80	Cadoian : carottage + passage caméra	5 382,00		5 382,00
2315-81	Contournement Poul Ranet	69 588,00	72 947,80	142 535,80
27638	avance au budget lotissement			0,00
041-2315	intégration insertions		3 000,00	3 000,00
041-2313	intégration insertions			0,00
	Defibrillateurs		6 000,00	6 000,00
	TOTAL	544 788,60	1 605 817,36	2 150 605,96

Section d'Investissement Recettes

Articles	Libellés	Report	Prévisions	Total
001	Excédent		186 558,65	186 558,65
021	Virement de la section de fonctionnement		385 000,00	385 000,00
040-28	Amortissements de biens		240 000,00	240 000,00
10222	FCTVA		244 448,00	244 448,00
10226	Taxe d'aménagement		20 000,00	20 000,00
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		837 994,31	837 994,31
1341	DETR rue Pavillon Bleu	53 787,00		53 787,00
	amendes de polices RD 767	17 794,00		17 794,00
1341	subvention contrat ruralité fenêtres mairie		12 311,00	12 311,00
	contrat territoire RD767		43 027,00	43 027,00
	contrat territoire gambetta		56 686,00	56 686,00
2033	Frais d'insertion		3 000,00	3 000,00
	subvention région rue argoat pavillon bleu	50 000,00 €		50 000,00 €
	TOTAL	121 581,00	2 029 024,96	2 150 605,96

Il précise qu'en ce qui concerne le logiciel service technique (5 000 €), il s'agit d'un outil numérique qui serait mis à disposition du responsable technique pour suivre les travaux et qui pourrait être un outil interactif avec la population.

Il précise qu'une somme de 55 000 € est provisionnée pour l'informatique, avec une part importante pour les écoles (45 000 €), dans l'attente de savoir si des fonds régionaux viendraient soulager la facture de la Commune.

Il précise qu'une somme de 40 000 € est provisionnée pour l'acquisition de toilettes publiques, avec un dispositif autonome de nettoyage, pour éviter au personnel cette tâche difficile. Il conviendra de réfléchir à son emplacement dans le bourg.

Il précise qu'une somme de 45 000 € est provisionnée pour des réparations partielles sur la toiture de l'école élémentaire et ajoute que ces problèmes sont arrivés malheureusement très tôt après son achèvement, comme ceux des fenêtres pour lesquelles il y a une provision de 46 000 €. Il ajoute qu'une somme de 18 000 € est prévue pour réparer le chéneau du boulodrome (fuites).

Il précise qu'une somme de 4 300 € est provisionnée pour éclairer la façade de la Mairie, très belle au demeurant, et qui pourrait changer de couleur au fil des saisons ou pour certains événements.

Il précise qu'une somme de 50 000 € est provisionnée pour édifier une classe nature dans le bois de Kergré et qu'elle serait utilisée par les enfants des écoles pour découvrir la nature et les sensibiliser à l'écologie.

Il précise qu'une somme de 100 000 € est provisionnée pour la réfection du terrain de tennis, fort dégradé, et pour rénover ou changer le city installé il y a maintenant presque 14 ans et copié par certains voisins.

Il précise que la Communauté d'agglomération lui a confirmé que des travaux sur les réseaux de la rue Gambetta ne seront pas entrepris tout de suite, dans 15 ans peut-être. Aussi l'aménagement de cette rue sera réalisé cette année.

Il précise que les différents travaux de voirie pèsent quasiment 600 000 € dans la section d'investissement de la présente année, soit un quart du montant de la section, d'où la diminution de la part affectée au programme de voirie annuel. Il précise aussi que le contournement de Poul Ranet est prévu et que les travaux de voirie définitive du lotissement de Poul Ranet 3, avec un léger retard, vont débiter d'ici à quelques semaines.

Monsieur Irand intervient car il souhaiterait avoir quelques précisions concernant les travaux à engager sur la toiture du boulodrome.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond qu'il s'agit d'une structure métallique, que c'est particulier, que la réfection du chéneau est la seule solution (la solution de remplacement par des gouttières est impossible) et que les travaux sont à exécuter par des entreprises spécialisées.

Départ de Mme Tanvez à 19 h 45

Monsieur Lancien dit s'étonner quelque peu du montant annoncé (7 900 €) pour le changement d'une porte d'entrée des vestiaires.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond qu'il ne s'agit pas uniquement d'une porte, mais d'un ensemble en alu qui, par conséquent, alourdit la facture (même si la porte n'est pas blindée).

Monsieur Irand souhaite revenir sur le projet de classe nature dans le bois de Kergré et plus particulièrement sur son emplacement.

Monsieur le Maire veut dire, tout d'abord, que ce projet est porté par trois commissions : environnement, culture et patrimoine.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond que, depuis la commission, il s'est renseigné sur les autorisations qu'il serait possible d'avoir ou pas. Aussi, il lui paraît judicieux de revoir ce dossier en commission avant d'être présenté plus amplement au conseil municipal (emplacement, structure, accès PMR etc. ...)

Monsieur Irand reprend et dit que ce qui l'inquiète c'est l'emplacement : d'une part pour éviter les dégradations toujours possibles et d'autre part, par rapport à la proximité avec le stand de tir (accueil d'enfants dans la classe nature).

Monsieur le Maire dit que son emplacement est prévu maintenant plus en retrait du stand de tir, que l'on entend de toute façon dans le bourg.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine veut préciser que le stand de tir fonctionne sur des heures bien spécifiques et plutôt en dehors des heures de classe.

Monsieur le Maire rappelle, comme il l'a déjà dit, que si quelqu'un a une solution de repli pour le stand de tir, il est preneur. Il ajoute avoir entamé, il y a quelques temps, des négociations qui n'ont pas abouti.

Monsieur Robert dit avoir quelques remarques et questionnement à développer. Il dit que le groupe de la minorité municipale a été patient quant à l'éclairage de l'hippocampe (rond-point de Roudédou) et demande s'il s'agit seulement d'un éclairage de l'œuvre ou bien de sécuriser les déplacements doux sur ce secteur (demande récurrente de la minorité).

Madame l'Adjointe à l'environnement précise que l'éclairage prévu n'est pas que pour l'œuvre, mais aussi pour sécuriser le rond-point.

Monsieur Robert demande alors si les abords et les trottoirs autour du rond-point seront éclairés.

Madame l'Adjointe à l'environnement répond par l'affirmative.

Monsieur Robert la remercie et dit que c'est une très bonne réponse. Il dit maintenant vouloir revenir sur la salle omnisports, pour laquelle, de nouveau, des dépenses sont engagées. Il rappelle que la commission jeunes a émis le projet d'une isolation thermique et d'une isolation phonique de cette salle (projet plébiscité sur le volet patrimoine).

Madame l'Adjointe à la culture indique que la commission jeunes a aussi émis des projets en matière d'investissements culturels.

Monsieur Robert dit vouloir revenir sur l'aménagement du bois de Kergé enclenché lors du mandat précédent et dit que la minorité municipale était tout à fait favorable à la réhabilitation de ce site communal formidable. Il dit aussi qu'il avait été promis une relocalisation du stand de tir, ce qui n'est pas le cas et, qu'aujourd'hui, on se retrouve avec une cohabitation litigieuse entre une zone protégée LPO et un stand de tir. De plus, on parle maintenant de l'installation, dans ce même périmètre, d'une classe nature. On aurait pu penser, alors, à une relocalisation du stand de tir, ce qui n'est pas le cas. Il dit ensuite que la réfection du terrain de tennis et du city est une très bonne chose, que la réalisation de liaisons douces est intéressante, mais souhaite que la minorité soit entendue sur ce dossier cette fois-ci (notamment celle entre le bourg et Locmaria, qui a suscité des débats un certain nombre d'années). Concernant la voirie, il dit trouver dommage que l'on soit obligé de flécher le contrat de territoire sur de la voirie, alors que les sommes devenues disponibles avaient été promises, au départ, pour des projets intercommunaux ou des projets partagés. Il précise que c'est l'un des seuls cantons, si ce n'est le seul du département, où l'argent du département ne profite qu'aux communes sur des projets communaux et non sur des projets partagés. Pour terminer, il dit que la réfection de la voie de contournement de Poul Ranet est une bonne chose et demande des précisions quant aux investissements financés par le prêt de 400 000 € souscrit en 2018,

Monsieur le Maire précise que, l'année dernière, ce prêt a permis de financer la réfection du Pont Guialou, de la voirie, et que le détail peut être présenté la prochaine fois.

Monsieur Irand rappelle avoir entendu tout à l'heure que des malfaçons avaient été constatées sur certains bâtiments communaux. Il demande alors s'il y a des possibilités de faire appel aux garanties des assurances.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu quelques prises en charge par les assurances.

Monsieur Prigent ajoute que la garantie décennale a été activée à plusieurs reprises pour l'école élémentaire, de façon rapprochée par rapport à la date de réception des travaux à cause de nombreuses malfaçons, comme pour la toiture par exemple. Sauf, qu'au bout d'un certain temps, la couverture décennale est passée (d'où son nom). Il précise que le boulodrome a plus de dix ans et que l'on est plus sur un vieillissement de la structure. Il précise également que la garantie décennale ou les assurances dommages-ouvrages souscrites par la Commune ont fonctionné dans certaines situations. Il dit vouloir revenir sur le stand de tir car il ne voudrait pas que l'on joue sur le côté psychologique, quant à des problèmes de sécurité. Il dit bien vouloir reconnaître que le stand de tir est peut-être mal placé, mais qu'il respecte des règles très strictes de fonctionnement en la matière et que la sécurité de tout un chacun sur l'aire de Kergé est assurée. Il ne veut pas que l'on laisse penser que les gens prendraient des risques en allant sur le site Kergé, ce serait une grosse erreur. Il ajoute que la façon d'amener ce sujet par la minorité municipale l'a quelque peu dérangé.

Monsieur Irand dit que tel n'était pas le but, il faisait simplement part de son inquiétude par rapport aux enfants et autres promeneurs. Il tient à préciser qu'il ne savait pas, si en journée, le stand était fréquenté pour des essais de tir.

Monsieur Robert souhaite quant à lui préciser ses propos quant au stand de tir. Il répète qu'il peut y avoir des cohabitations litigieuses et ajoute se souvenir, au moment du projet d'ouverture de la zone de Kergé, que tout le monde était d'accord pour dire que le stand de tir n'avait plus lieu de rester à cet endroit.

Monsieur le Maire veut préciser que, même s'il n'en parle pas toutes les semaines, il est à la recherche de solutions.

Après ces riches débats, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote du budget primitif 2019 de la Commune.

Délibération numéro 2019-046 | Budget primitif 2019 de la Commune | approbation

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2019 de la Commune, étudié par la commission des finances.

Il commente la section de fonctionnement et celle de l'investissement ; sections qui s'équilibrent, en dépenses et en recettes, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE – BP 2019		
FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
Chapitres	Pour mémoire total budget 2018	Budget Primitif 2019
011 – Charges à caractère général	1 003 040,00	1 059 592,00
012 – Charges de personnel	2 148 260,00	2 122 037,00
014 – Atténuation de produits	104 863,00	46 000,00
022 – Dépenses imprévues	11,01	30 000,00
023 – Virement à la section d'investissement	377 500,00	385 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	255 780,00	240 000,00
65 – Charges de gestion courante	254 404,00	241 360,00
66 – Charges financières	188 505,00	172 396,00
67 – Charges exceptionnelles	1 350,00	1 350,00
TOTAL	4 333 713,01	4 297 735,00
RECETTES		
Chapitres	Pour mémoire total budget 2018	Budget Primitif 2019
002 – Résultat de fonctionnement reporté		38 876,00
013 – Atténuation de charges	8 000,00	8 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 829,00	80 829,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes	287 700,00	288 100,00
73 – Impôts et taxes	2 571 597,00	2 618 894,00
74 – Dotations, subventions et participations	1 166 792,00	1 212 536,00
75 – Autres produits de gestion courante	42 000,00	42 500,00
77 – Produits exceptionnels	10 000,00	8 000,00
TOTAL	4 136 918,00	4 297 735,00

○ – Section de fonctionnement – Vote

Après débats, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la section de fonctionnement, par chapitre, du Budget Primitif 2019 de la Commune

➤ **Vote en dépenses**

Chapitres	Vote			
	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
011 – Charges à caractère général	27	00	00	00
012 – Charges de personnel	27	00	00	00
014 – Atténuation de produits	27	00	00	00
022 – Dépenses imprévues	27	00	00	00
023 – Virement à la section d'investissement	27	00	00	00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27	00	00	00
65 – Charges de gestion courante	27	00	00	00
66 – Charges financières	27	00	00	00
67 – Charges exceptionnelles	27	00	00	00

➤ **Vote en recettes**

Chapitres	Vote			
	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
002 – Résultat de fonctionnement reporté	27	00	00	00
013 – Atténuation de charges	27	00	00	00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27	00	00	00
70 – Produits des services, du domaine et ventes	27	00	00	00
73 – Impôts et taxes	27	00	00	00
74 – Dotations, subventions et participations	27	00	00	00
75 – Autres produits de gestion courante	27	00	00	00
77 – Produits exceptionnels	27	00	00	00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 de la Commune.

BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE – BP 2019			
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			
Chapitres	Propositions du Maire	Report 2018	Budget Primitif 2019
020 – Dépenses imprévues	160 000,00		160 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 829,00		80 829,00
041 – Opérations patrimoniales	3 000,00		3 000,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	385 812,74	500,00	386 312,74
20 – Immobilisations incorporelles	7 596,70	4 757,70	12 354,40
204 – Immobilisations incorporelles	56 042,89	184 577,33	240 620,22
21 – Immobilisations corporelles	172 320,44	23 290,56	195 611,00
23 – Immobilisations en cours	740 215,59	331 663,01	1 071 878,60
TOTAL	1 605 817,36	544 788,60	2 150 605,96
RECETTES			
Chapitres	Propositions du Maire	Report 2018	Budget Primitif 2019
021 – Virement de la section de fonctionnement	385 000,00		385 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00		240 000,00
041 – Opérations patrimoniales	3 000,00		3 000,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	264 448,00		264 448,00
1068 – Excédent de fonctionnement	837 994,31		837 994,31
13 – Subventions d'investissement	112 024,00	121 581,00	233 605,00
Sous-total	1 842 466,31	121 581,00	1 964 047,31
001 – Résultat reporté			186 558,65
TOTAL	1 842 466,31	121 581,00	2 150 605,96

○ – Section d'investissement – Vote

Après débats, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la section d'investissement, par chapitre, du Budget Primitif 2019 de la Commune.

➤ **Vote en dépenses**

Chapitres	Vote			
	Pour	Contre	Abstention (1)	Ne prend pas part au vote
020 – Dépenses imprévues	22	00	05	00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	22	00	05	00
041 – Opérations patrimoniales	22	00	05	00
16 – Emprunts et dettes assimilées	22	00	05	00
20 – Immobilisations incorporelles	22	00	05	00
204 – Immobilisations incorporelles	22	00	05	00
21 – Immobilisations corporelles	22	00	05	00
23 – Immobilisations en cours	22	00	05	00

⇒ (1) Abstention : Mme Corbic | Mme Le Garff (pouvoir à M. Robert) | Mme Tanvez | M. Robert | M. Lancien.

➤ **Vote en recettes**

Chapitres	Vote			
	Pour	Contre	Abstention (1)	Ne prend pas part au vote
021 – Virement de la section de fonctionnement	22	00	05	00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	22	00	05	00
041 – Opérations patrimoniales	22	00	05	00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	22	00	05	00
1068 – Excédent de fonctionnement	22	00	05	00
13 – Subventions d'investissement	22	00	05	00
001 – Résultat reporté	22	00	05	00

⇒ (1) Abstention : Mme Corbic | Mme Le Garff (pouvoir à M. Robert) | Mme Tanvez | M. Robert | M. Lancien.

Le Conseil Municipal, majoritairement, adopte la section d'investissement du Budget Primitif 2019 de la Commune.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Maire dit vouloir remercier l'ensemble des membres de l'assemblée d'avoir tous voté la section de fonctionnement, ce qui lui paraît être une avancée formidable. Il note également que la section d'investissement a été votée par une belle majorité des membres de l'assemblée.

Il dit ensuite qu'une belle année 2019 s'ouvre à eux et, qu'après les démolitions nécessaires, voilà qu'arrive enfin le moment tant attendu de la restructuration du cœur de bourg. Il dit aussi espérer, très prochainement, pouvoir dévoiler le projet de pôle de santé, qui se situera au cœur du bourg, sur lequel il travaille toutes les semaines, même s'il n'en parle pas toutes les semaines. Il précise que l'emprise foncière est estimée à 2 300 m², pour un bâtiment d'environ 700 m². Il ajoute que la Commune est sollicitée pour le terrain et imagine qu'il y aura un vote largement favorable.

Il précise également que ce sont les acteurs médicaux, il faut les en remercier, qui conduisent et financent ce projet, qu'il a participé à un certain nombre de réunions, qu'il s'agit d'un très beau projet qui est un formidable outil pour notre territoire. Il dit alors qu'il est presque dommage que cela arrive en fin de mandat, mais qu'il s'agit bien évidemment d'une formidable locomotive pour le futur et qu'il aimerait, avoue-t-il, être encore dans le train. Merci à tous.

1.4 – Budget primitif 2019 du lotissement de Pors Gochouette

Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe aux finances pour ce point.

Madame l'Adjointe présente le projet budget primitif 2019 du lotissement communal de Pors Gochouette, qui s'équilibre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme suit :

☐ Section de fonctionnement :

▪ Dépenses —————>	138 319,00 €
▪ Recettes —————>	138 319,00 €

☐ Section d'investissement :

▪ Dépenses —————>	138 314,00 €
▪ Recettes —————>	138 314,00 €

Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2019-047 | Budget primitif 2019 du lotissement de Pors Gochouette

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2019 du lotissement communal de Pors Gochouette, étudié par la commission des finances.

Il commente la section de fonctionnement et celle de l'investissement ; sections qui s'équilibrent, en dépenses et en recettes, comme suit :

☐ Section de fonctionnement :

▪ Dépenses —————>	138 319,00 €
▪ Recettes —————>	138 319,00 €

☐ Section d'investissement :

▪ Dépenses —————>	138 314,00 €
▪ Recettes —————>	138 314,00 €

Après débats, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2019 du lotissement communal de Pors Gochouette, tel qu'il a été présenté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif 2019 du lotissement communal de Pors Gochouette.

1.5 – Subventions communales 2019 | additif 1

Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe aux finances pour ce point.

Madame l'Adjointe aux finances présente aux membres du Conseil Municipal le tableau des demandes de subvention étudié par la Commission des finances et demande s'il y a des questions ou des remarques quant à celui-ci.

Madame Corbic dit vouloir revenir sur la demande de subvention présentée par l'Association Solidarités Paysans de Bretagne. Il s'agit d'une association intéressante, reconnue d'intérêt général, qui accompagne les personnes en difficulté. Elle dit avoir pris connaissance de la demande dans son intégralité et constaté les aides apportées par le Conseil Régional de Bretagne, les quatre départements bretons, la fondation Abbé Pierre, la MSA, de nombreuses communes et des particuliers, bénéficiaires alors d'un reçu fiscal. Elle ajoute qu'il y a peu, dans le journal Ouest-France, il y avait un article sur le sujet et que cette association était citée pour le soutien apporté dans les campagnes au monde agricole touché par le fléau du suicide. Elle demande, à nouveau, un vote sur cette demande de subvention.

Monsieur le Maire répond, qu'en commission de finances, au début du questionnement, il n'avait pas d'avis arrêté sur cette demande de subvention. Par contre, ajoute-t-il, aujourd'hui, il a un avis négatif. Il dit ne pas avoir aimé le ton de la passe d'armes entre Madame Corbic et Madame l'Adjointe aux affaires sociales. La discussion a pris une tournure politique, ce qui lui a déplu. Aussi, ce soir, il ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande de subvention. Il ajoute que cette interpellation n'avait pas lieu d'être et qu'à la place de Madame l'Adjointe aux affaires sociales, il aurait été touché.

Madame l'Adjointe aux affaires sociales dit que oui et précise faire partie d'organismes qui financent cette association qui, de par le fait, reçoit des subventions régionales et départementales. Elle considère qu'il s'agit d'une aide économique, qu'elle serait plus du ressort de la Communauté d'agglomération et que si l'on commence à financer les aides économiques, d'autres demandes pourraient suivre.

Monsieur Prigent intervient et dit que, bien évidemment, cette position là n'enlève rien à la description et à la vigilance qu'il faut avoir par rapport aux difficultés économiques et sociales que rencontre le monde agricole. Il ajoute qu'il s'agit d'une problématique que les organismes cités traitent depuis plus de 10 ans. Il ajoute également, comme chacun le sait, que le secteur du Pays de Guingamp est le plus touché de France et que ce n'est pas un seul organisme qui peut changer les choses, mais qu'il s'agit d'un travail collectif et solidaire de l'ensemble des organismes. Il ajoute aussi que ce sont les gens qui sont sur le terrain qui doivent être des veilleurs par rapport à ces situations de détresse et qui peuvent jouer un rôle. Il précise que cette position n'a rien à voir avec le constat complètement partagé de la situation pour laquelle il faut rester extrêmement vigilant.

Monsieur Robert intervient à son tour et dit être chagriné, car Ploumagoar est une grande commune, sur laquelle l'activité agricole crée de la richesse, ce qui implique qu'il faut soutenir la population agricole. Il ajoute que l'association demanderesse est une association qui a montré son savoir-faire, qui œuvre pour venir en aide. Il se rappelle que, les années passées, la même demande avait suscité des débats et que l'on avait voulu réduire l'action de cette association à du syndicalisme, ce qui n'est pas du tout le cas. Il dit qu'il faut lire l'article de presse, dont Josiane parlait à l'instant, qui explique en quoi consistent les missions et tout le travail réalisé. Il ajoute que, même si l'association reçoit des financements d'autres niveaux de collectivités, la Commune de Ploumagoar doit faire partie des communes qui apportent leur soutien, que ses élus montrent qu'ils sont sensibles à ces situations. Les Élus de Ploumagoar doivent l'être aussi. Il ajoute également que la proposition faite par le Maire, de ne pas accompagner cette association, est effectivement une décision politique.

Monsieur le Maire répond qu'il assume cette position et propose de passer au vote.

Madame Corbic demande alors un vote séparé afin que les choses soient claires. Elle ajoute que si elle a heurté Anne, qu'elle veuille bien l'en excuser, mais qu'il s'agit d'une association qui lui tient à cœur. Elle dit savoir qu'un agriculteur peut se retrouver face à des difficultés, souvent seul dans la détresse, mais seul aussi pour essayer de résoudre des problèmes d'ordre technique, d'ordre administratif ou autres. Ces situations sont donc très compliquées et mènent parfois à l'irréparable, ce qui ne peut laisser personne insensible. Elle dit, pour terminer, qu'elle votera les autres subventions, mais demande un vote séparé pour celle-ci.

Madame l'Adjointe aux affaires sociales dit être sensible à tout le travail fait par cette association, qu'elle respecte. Elle répète, de nouveau, qu'il s'agit plus d'une aide économique, donc du ressort de la Communauté d'agglomération.

Madame Botacazou intervient à son tour et reconnaît que cette association fait beaucoup de travail, mais que d'autres organismes à côté font, eux aussi, beaucoup de travail. A titre d'exemple, elle cite la MSA qui travaille sur ces difficultés (prévention du suicide par exemple) et ajoute que si l'on écoute les propos développés, il semblerait que cette association soit seule à œuvrer en la matière. Elle ajoute, il faut le savoir, que le réseau agricole est très complexe, que beaucoup d'associations ou d'organismes interviennent, sans que jamais on parle d'eux. Elle ajoute également que d'autres associations, comme celle-ci, pourraient aussi solliciter la Commune et qu'il serait peut-être difficile d'expliquer un refus à ce moment-là. Elle dit ensuite que l'artisanat, lui aussi, doit faire face à ce genre de difficultés et que des associations dédiées apportent leur soutien. Elle ajoute enfin qu'il s'agit d'un choix, que l'on parle d'argent public, et que sur ce mandat, l'équipe majoritaire est un peu apolitique.

Monsieur Robert intervient et dit qu'il vient d'entendre qu'il faut faire un choix. Il constate que la majorité municipale, de par sa position, ne souhaite aider personne pour venir en soutien du monde agricole et que, par conséquent, aucune association ne reçoit d'aide financière, sauf erreur de sa part. Il estime donc que, pour une commune comme Ploumagoar, ce n'est pas juste.

Aucune autre demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote, qui sera donc un vote séparé comme demandé par Madame Corbic.

Délibération numéro 2019-048 | Subventions communales 2019 | additif 1

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante la liste des subventions étudiée par la commission des finances qui propose d'allouer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	DÉCISION	OBSERVATIONS
FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		
Comité des fêtes du Bourg	200,00 €	
Comité des fêtes de Locmaria	200,00 €	
Comité des fêtes de Sainte-Brigitte	/	Renonce à la subvention
22 Poker Club (Ploumagoar)	/	En attente d'infos
Association Camélia Pays de Guingamp	353,00 €	
Association gestion du pôle animation & mémoire de l'Étang Neuf	204,00 €	
FONCTION 3 : CULTURE		
33 – <u>Action culturelle</u>		
Association pour la culture, les loisirs et l'animation à Coadout	36,60 €	12,20 € x 03 adhérents
Ploum' sous toutes ses coutures	/	Acquisition du matériel par la Commune
FONCTION 4 : SPORTS ET JEUNESSE		
411 – <u>Sports</u>		
Courir à Ploumagoar	1 045,00 €	
Vélo sport de Ploumagoar	4 590,00 €	
Club Cyclotouristes de Ploumagoar	363,00 €	
D.P.G. - Dojo Plouagat	/	En attente d'infos
Club des nageurs Guingampais	/	Intercommunalité
Kreiz Breizh Élites (cyclisme)	8 000,00 €	Courses sur la Commune
FONCTION 5 : INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ		
52 : <u>INTERVENTIONS SOCIALES</u>		
521 – <u>Services à caractère social pour handicapés et inadaptés</u>		
Voir ensemble des Côtes d'Armor (Saint-Brieuc)	51,00 €	
524 – <u>Autres services</u>		
Association Thérèse Vanier (unité soins palliatifs CH de Guingamp)	/	En attente d'infos
FONCTION 6 : FAMILLE		
Association "Accompagnements et soins A Domicile Argoat" de Guingamp (Service garde itinérante nuit)	949,00 €	
FONCTION 9 : ACTION ÉCONOMIQUE		
Association Solidarité Paysans de Bretagne (Département 22)	/	À revoir en Conseil

Après avoir pris connaissance des propositions de subvention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

♦ **Majoritairement**, (abstention de Mme Guillaumin) adopte les subventions exposées ci-avant, en ce qui concerne les fonctions suivantes :

- ✓ Fonction 0 : Services généraux des administrations publiques
- ✓ Fonction 3 : Culture
- ✓ Fonction 4 : Sports et jeunesse
- ✓ Fonction 5 : Interventions sociales et santé
- ✓ Fonction 6 : Famille

♦ **Majoritairement**, [vote pour 6 (y compris les pouvoirs) | vote contre 21 (y compris les pouvoirs)] refuse le versement d'une subvention, en ce qui concerne la fonction suivante :

- ✓ Fonction 9 : Action économique

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'année 2019.

RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS | ANNÉE 2019 | ADDITIF NUMÉRO 1

<u>FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES</u> * 01 : Opérations non ventilables	957,00 Euros	957,00 Euros
<u>FONCTION 3 : CULTURE</u> * 33 : Action culturelle	36,60 Euros	36,60 Euros
<u>FONCTION 4 : SPORTS ET JEUNESSE</u> * 411 : Sports	13 998,00 Euros	13 998,00 Euros
<u>FONCTION 5 : INTERVENTIONS SOCIALES & SANTÉ</u> <u>52 : INTERVENTIONS SOCIALES</u> * 521 : Services à caractère social pour handicapés et inadaptés	51,00 Euros	51,00 Euros
<u>FONCTION 6 : FAMILLE</u> * 61 : Services en faveur des personnes âgées	949,00 Euros	949,00 Euros
TOTAL GÉNÉRAL		15 991,60 Euros

Avant de passer à la suite, Monsieur le Maire dit remercier le personnel administratif dans son intégralité pour le travail accompli tout au long de l'année et notamment Catherine pour la préparation du budget, pas toujours un exercice facile.

Monsieur Robert dit que la groupe de la minorité s'associe à ces remerciements. Il dit ensuite souhaiter connaître le montant des sommes perçues, en 2018, au titre de l'impôt qui a été instauré pour les abris de jardin

Monsieur le Maire dit que cela sera fait, mais ajoute que son intervention était faite au nom de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

2.1 – Commission du patrimoine du 13 mars 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'Adjoint au patrimoine afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion de cette commission.

📁 Mises aux normes accessibilité des bâtiments communaux

Monsieur l'Adjoint au patrimoine indique au Conseil Municipal que ce point concerne les travaux Ad'ap de la salle Louis Kéromest et de la salle omnisports et qu'il est nécessaire d'avoir une délibération pour l'envoi de ces dossiers à la commission d'accessibilité. Il précise que pour la salle omnisports, les travaux à réaliser le seront sur deux exercices budgétaires : au rez-de-chaussée cette année et à l'étage l'an prochain.

Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2019-049 | Salle polyvalente – Louis Kéromest | travaux Ad'ap

EXPOSÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) de la Commune, approuvé par délibération du 06 novembre 2015, il est prévu cette année d'engager les travaux de mise aux normes d'accessibilité en ce qui concerne la salle polyvalente – Louis Kéromest.

Il s'avère donc nécessaire de déposer un dossier de demande d'autorisation de travaux, valant demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap), et d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à déposer et à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires au bon déroulement de la procédure de dépôt de ce dossier.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué à déposer le dossier de demande d'autorisation de travaux, valant demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap), pour les travaux à engager concernant la salle polyvalente – Louis Kéromest (mise aux normes accessibilité) ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué à signer ce dossier, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et plus généralement de faire le nécessaire.

EXPOSÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) de la Commune, approuvé par délibération du 06 novembre 2015, il est prévu, à partir de cette année et sur deux ans, d'engager les travaux de mise aux normes d'accessibilité en ce qui concerne le bâtiment abritant la salle omnisports et la salle des fêtes.

Il s'avère donc nécessaire de déposer un dossier de demande d'autorisation de travaux, valant demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap), et d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à déposer et à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires au bon déroulement de la procédure de dépôt de ce dossier.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué à déposer le dossier de demande d'autorisation de travaux, valant demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap), concernant le bâtiment abritant la salle omnisports et la salle des fêtes (mise aux normes accessibilité) ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué à signer ce dossier, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et plus généralement de faire le nécessaire.

📁 Terrain de football de La Croix-Prigent | construction mobile | déclaration de travaux

Monsieur l'Adjoint au patrimoine informe le Conseil Municipal que, pour ajouter une construction mobile supplémentaire au terrain de football de La Croix-Prigent, il est nécessaire d'autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux

Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2019-051 | Terrain de La Croix-Prigent | construction mobile

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'installation d'une construction mobile supplémentaire, pour servir de vestiaires, près du terrain de football jouxtant l'école de La Croix-Prigent.

Il ajoute, qu'au préalable, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux et demande au Conseil Municipal de l'autoriser lui ou son représentant à déposer et à signer cette demande, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** de déposer une déclaration préalable de travaux concernant le projet d'installation d'une construction mobile supplémentaire, pour servir de vestiaires, près du terrain de football jouxtant l'école de La Croix-Prigent ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué à signer ladite demande, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et plus généralement de faire le nécessaire.

Vérifications périodiques obligatoires | consultation

Monsieur l'Adjoint au patrimoine expose au Conseil Municipal que la Commune a l'obligation de contrôler périodiquement ses installations et équipements techniques. La dernière consultation datant de trois ans, il convient donc d'en lancer une nouvelle.

Il précise que ces vérifications concernent :

- installations électriques et gaz | ▪ les systèmes de sécurité incendie et désenfumage
- appareils de cuisson | ▪ ascenseurs et appareils de levage
- équipements sous pression | ▪ équipements sportifs et aires de jeux
- installations de protection contre la foudre

et que, cette année, l'entretien des extincteurs sera ajouté.

Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2019-052 | Vérifications périodiques obligatoires | consultation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a l'obligation de contrôler périodiquement ses installations et équipements techniques.

Il précise que la dernière consultation, en la matière, date de 2016 et que les marchés, avec différents prestataires, ont été conclus pour une période d'un an, renouvelable deux fois pour la même période et que ceux-ci arrivent donc à échéance cette année.

Il ajoute, en conséquence, qu'il convient alors de lancer une nouvelle consultation d'entreprises pour les vérifications périodiques obligatoires des équipements communaux et invite le Conseil Municipal à délibérer en ce sens.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** de lancer une consultation d'entreprises pour les vérifications périodiques obligatoires des équipements communaux ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à engager la procédure de consultation ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette consultation.

Classe nature à Kergré

Monsieur l'Adjoint au patrimoine dit que l'on ne va pas refaire le débat qui vient d'avoir lieu, mais souhaite préciser que Jean-Jacques Richard et Laurent Larmet, tous deux du métier, seront chargés de faire des présentations de projets. Il dit vouloir remercier les membres des commissions environnement et culturelle pour le travail partagé à destination des enfants.

Couverture de la Mairie | expertise

Monsieur l'Adjoint au patrimoine informe le Conseil Municipal que suite à des désordres constatés après les travaux de réfection de la couverture de la Mairie (fuites au niveau de la noue – endroit où se rejoignent les deux toitures), il a été nécessaire de faire un recours. Un expert s'est déplacé et a préconisé la réalisation de dérivation pour désengorger la noue lors de fortes pluies. Si, dans un délai d'un an, il était encore constaté des fuites, la noue serait alors à refaire.

Monsieur Robert dit vouloir revenir un instant sur le projet de classe nature. Il veut en premier lieu préciser que lorsque la minorité municipale parle de politique c'est dans le sens noble du terme. Aujourd'hui, il est dit que la salle omnisports est occupée tous les jours de la semaine et du week-end ; par contre, la Commune n'a pas les moyens d'effectuer les travaux d'isolation thermique et phonique pour un coût de 80 000 €. Or, face à cela, il est possible de dégager une enveloppe financière de 50 000 € pour la réalisation d'une classe nature. Il s'agit donc d'une décision politique effectivement et il ne faut pas dire qu'il s'agit d'une question de moyens. Il précise que cette classe nature sera occupée une partie de la semaine et pas le week-end du fait de l'activité du stand de tir. En résumé, si la majorité municipale avait voulu procéder aux travaux d'isolation thermique et phonique de la salle omnisports, elle aurait trouvé les moyens financiers nécessaires.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond qu'il entend bien que la salle omnisports est sollicitée, voire très sollicitée, et que l'on peut en être satisfait. Cependant, il demande alors à Monsieur Robert de lui rappeler la fonction de cette salle.

Monsieur Robert répond que cette salle est multifonctions.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine dit alors que la vocation première de cette salle est pour faire du sport et qu'une fois par an elle sert, il est vrai, pour le repas des aînés, c'est pourquoi il a été fait l'acquisition de deux chauffages autonomes.

Monsieur Robert veut faire remarquer que l'on ne pas dire que c'est une salle dédiée aux sports, car dans son usage pratique elle a d'autres fonctions.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond que c'est une salle omnisports, que c'est un choix politique de la majorité municipale et que pour bon nombre de salles leur fonction d'origine peut parfois évoluer.

Monsieur le Maire dit alors qu'il est persuadé que les futurs élus feront de belles salles.

2.2 – Commission voirie – urbanisme du 14 mars 2019

En l'absence de Monsieur l'Adjoint à la voirie et à l'urbanisme, Monsieur le Maire donne Monsieur Jean-Claude Gouzouguen, Conseiller Municipal délégué à la voirie et à la sécurité routière, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion de cette commission.

Programme de voirie 2018 | point sur le dossier

Monsieur Gouzouguen informe le Conseil Municipal que, concernant le programme de voirie 2018, il reste seulement le bicouche rue Théo Pin à réaliser, que les reprises sur les surfaces ont été faites et sont correctement réalisées. À propos des travaux supplémentaires (rues Jean Macé et Joliot-Curie) qui concernaient le réseau d'eaux pluviales, l'avenant à passer est de 4 124,05 € HT, soit 4 948,86 € TTC. Celui-ci se décompose comme suit :

- * rue Jean Macé : 2 424,05 € HT (23 mètres de longueur de réseau eaux pluviales à créer, avec 07 grilles de seuil)
- * rue Joliot- Curie : 1 700,00 € HT (5 grilles en chaussée + 3 grilles de seuil).

Il ajoute, qu'après réalisation du décompte global définitif des travaux réalisés dans le cadre du marché, la dépense réelle sera de l'ordre de 1 029 € HT.

Rue du Pavillon Bleu | point sur le dossier

Monsieur Gouzouguen informe le Conseil Municipal qu'il reste la partie "espaces verts" à finir et qu'il a été demandé à l'entreprise attributaire des travaux de se rapprocher du responsable technique communal afin de déterminer la période où la terre pourra être mise en place, pour que les Services Techniques gèrent la préparation et le semis.

Lotissement de Poul Ranet 3 | point sur le dossier

Monsieur Gouzouguen informe le Conseil Municipal que des travaux de raccordement de gaz doivent être réalisés au niveau des logements pour les résidents du foyer Roger-Legrand, qu'ils devraient débiter sous peu, pour une durée d'environ 15 jours. Ensuite, l'entreprise en charge des travaux de voirie définitive pourra intervenir, soit vers le 15 avril, pendant environ un mois et demi.

Projet d'extension du parking de l'école de La Croix-Prigent

Monsieur Gouzouguen informe le Conseil Municipal, qu'actuellement, il y a une offre de stationnement de 43 places sur le parking de l'école de La Croix-Prigent et qu'il est proposé d'augmenter la capacité de stationnement de celui-ci. Le futur parking aura une surface d'environ 600 à 700 m² pour un potentiel d'environ 25 places supplémentaires. Il ajoute que le coût des travaux est estimé à environ 15 000 € et qu'une consultation sera réalisée auprès de trois ou quatre entreprises, avec obligation de réaliser les travaux en juillet.

Carrefour rue Jean Jaurès / rue Francis Page

Monsieur Gouzouguen informe le Conseil Municipal que ce projet a été représenté avec le fonctionnement de la rue Jean Jaurès (sens interdit, mais ce qui ne veut pas forcément dire sens unique dans la rue Jean Jaurès). Il précise que la commission a validé le principe du mini-giratoire et qu'une réunion de présentation, pour échanges avec les riverains, sera programmée dans les prochaines semaines.

Liaison douce rue de l'Argoat

Monsieur Gouzouguen informe le Conseil Municipal que, compte tenu du chiffrage élevé lié au busage, il est proposé de retravailler sur ce projet. Il ajoute qu'une visite sur site le 15 mars a permis de constater les points suivants :

- * largeur suffisante sans busage supplémentaire,
- * cheminement à réétudier et à examiner à la prochaine commission.

Liaison douce le bourg / quartier de Locmaria

Monsieur Gouzouguen informe le Conseil Municipal qu'il convient de retravailler ce projet et que, le lendemain de la commission, il y a eu un rendez-vous sur place. Il détaille ensuite les grandes lignes du projet :

- * grattage de certaines surfaces pour retrouver le sol support en GNT ou bicouche,
- * mise en place de GNT et finition au poussier pour la partie piétonne,
- * mise en place de potelets, espacés du bord de la chaussée pour obtenir une voirie d'une largeur minimale de 5 mètres, voire plus quand c'est possible (idéalement 5,50 m),

Il fait part ensuite de la problématique de la zone la moins large au niveau du stop de Hent Croas Per et dit qu'il sera nécessaire de réaliser une emprise sur une parcelle (environ 27 m²) afin de maintenir la continuité piétonne (actuellement cette parcelle qui est une ancienne bâtisse réduit la largeur du trottoir à quelques centimètres).

Il ajoute enfin que, suite à ce rendez-vous, il conviendra d'établir une nouvelle estimation des travaux qui seraient à engager ; sachant que le busage du fossé entre la voie de contournement et le point bas (ruisseau) ou la voie de Nervet Hir sera à valider par rapport à la largeur de la voie et le croisement des véhicules, compte tenu du cheminement.

Lotissement communal de Pors Gochouette | S.D.E. 22

Monsieur Gouzouguen informe le Conseil Municipal que le permis d'aménager a été délivré le 04 mars. Il présente ensuite l'étude réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor relative aux travaux à réaliser pour les différents réseaux, à savoir :

Désignation	Montant HT des travaux	Financement par la Commune	Contribution de la Commune
Réseau électrique basse tension	25 100 €	50 % du coût HT	12 550 €
Réseau éclairage public – 1ère phase	5 400 €	60 % du coût HT	3 240 €
Réseau éclairage public – 2ème phase	18 000 €	60 % du coût HT	10 800 €
Réseau téléphonique (génie civil)	7 800 €	80 % du coût HT	6 240 €
Réseau gaz (génie civil)	3 150 €	74 % du coût HT	2 331 €
	59 450 €		35 161 €

Il ajoute que le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ces propositions.

Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2019-053 | Lotissement de Pors Gochouette

Réseau basse tension et réseau d'éclairage public

EXPOSÉ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a procédé à une étude pour la desserte en basse tension et la réalisation du réseau d'éclairage public du lotissement communal de Pors Gochouette.

Le coût estimatif des travaux pour le projet d'alimentation basse tension est de 25 100,00 Euros HT et la participation communale est estimée à 12 550,00 Euros (50 % du coût réel des travaux HT).

Les coûts estimatifs des travaux pour le projet de réseau d'éclairage public sont les suivants :

- › réseau d'éclairage public 1ère phase : 5 400,00 €uros HT, avec une participation de la Commune estimée à 3 240,00 €uros (60 % du coût HT),
- › réseau d'éclairage public 2ème phase : 18 000,00 €uros HT, avec une participation de la Commune estimée à 10 800,00 €uros (60 % du coût HT).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- ❑ **le projet d'alimentation basse tension** du lotissement communal de Pors Gochouette présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 25 100,00 €uros HT.

Notre Commune ayant transféré la compétence de base "électricité" au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 50 % du coût réel des travaux HT, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier.

- ❑ **le projet d'éclairage public** du lotissement communal de Pors Gochouette présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 5 400,00 €uros HT pour la première phase et de 18 000,00 €uros HT pour la deuxième phase.

Notre Commune ayant transféré la compétence "éclairage public" au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Délibération numéro 2019-054 | Lotissement de Pors Gochouette

Réseau de communication électronique (génie civil)

EXPOSÉ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a procédé à une étude pour la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique du lotissement communal de Pors Gochouette.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 7 800,00 €uros HT et la participation communale est estimée à 6 240,00 €uros (80 % du coût HT des travaux).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de confier au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor la fourniture et la pose du génie civil du réseau communication électronique du lotissement communal de Pors Gochouette, pour un montant de 7 800,00 €uros HT.

Notre Commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 80 % du montant HT des travaux, soit 6 240,00 €uros, conformément au règlement financier du S.D.E. 22.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la Commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Délibération numéro 2019-055 | Lotissement de Pors Gochouette | **Réseau gaz (génie civil)**

EXPOSÉ

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le dossier préparé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor concernant le projet de travaux à réaliser sur le réseau gaz – génie civil (surlargeur de tranchées) – du lotissement communal de Pors Gochouette.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 3 150,00 €uros HT et la participation de la Commune estimée à 2 331,00 €uros (74 % du coût HT des travaux).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de travaux à réaliser sur le réseau gaz – génie civil (surlargeur de tranchées) – du lotissement communal de Pors Gochouette présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 3 150,00 €uros HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention "*Travaux connexes aux réseaux publics de distribution de gaz*".

Notre Commune ayant transféré la compétence gaz au Syndicat Départemental d'Énergie, celui-ci percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 74 %, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 5 %, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.

Lotissement communal de Poul Ranet 3 – éclairage public 2ème phase

Monsieur Gouzouguen informe le Conseil Municipal que la commission a fait le choix de la couleur des mats (même couleur que dans le lotissement de Poul Ranet 2) et des lanternes (aspect plutôt plat).

S.D.E. 22 | informations diverses

Monsieur Gouzouguen informe le Conseil Municipal que les opérations de recharge sur les bornes de recharge électrique vont devenir payantes à partir du 1^{er} avril prochain. Il indique également qu'il a été reçu l'étude concernant l'éclairage public rue de Gouesnou. L'estimation des travaux est de 9 600 €, avec une participation communale de 5 760 €, pour l'installation de 5 supports bois, le génie civil et 5 lanternes.

Plan de prévention du bruit dans l'environnement | consultation du public

Monsieur Gouzouguen informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de soumettre le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement à la consultation du public pendant deux mois, du 15 avril au 15 juin 2019 et que ce dossier sera consultable à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la Commune. Il ajoute que le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les modalités de consultation du public.

Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2019-056 | Plan prévention bruit environnement | consultation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, transposée en droit français par les articles L. 572-1 à 11 et R. 572-1 à 11 du Code de l'environnement, et les deux arrêtés des 03 et 04 avril 2006, spécifient pour les grandes agglomérations et les grandes infrastructures de transports terrestres les conditions de réalisations des cartes de bruit stratégiques et l'adoption de Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement (PPBE).

La Commune a l'obligation de mettre en place un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour les voies générant un trafic important dont elle est gestionnaire.

Le PPBE vise lui, à prévenir les effets du bruit, à réduire, si besoin, les niveaux d'exposition au bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes. Comme les cartes de bruit stratégiques, le PPBE doit être réexaminé et réactualisé à minima tous les cinq ans.

La réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement s'inscrit dans la continuité de la réalisation des cartes de bruit stratégiques dans l'environnement. Celles-ci ont été réalisées par la D.D.T.M. des Côtes d'Armor et approuvées par arrêté du Préfet des Côtes d'Armor le 05 décembre 2018 pour la troisième échéance.

Ces cartes permettent d'identifier les niveaux des nuisances sonores en bordure des voies de circulation et d'identifier les constructions situées dans les zones sonores dépassant les valeurs normales autorisées (68 dB le jour et 62 dB la nuit).

La révision des cartes de bruit stratégiques s'inscrit dans le cadre de la troisième échéance. De la même manière que pour les échéances précédentes, le PPBE est révisé pour répondre à cette troisième échéance.

Aussi, pour réaliser ce document, il est nécessaire de déterminer les habitations qui sont soumises à des nuisances sonores supérieures à la réglementation en vigueur.

La réalisation des PPBE implique les gestionnaires de voies routières générant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules (8 200 véhicules/ jour).

Sur le territoire de la Commune de Ploumagoar, une seule voie communale est concernée, à savoir la rue de la Métairie Neuve pour une longueur de 250 mètres.

Considérant,

- ✓ qu'un plan concernant les voies dont le trafic moyen journalier est de plus de 8 200 véhicules par jour (plan objet du présent dossier) doit être soumis à consultation publique,
- ✓ que seule la rue de la Métairie Neuve, pour une longueur de 250 mètres (rue pour moitié limitrophe avec la Commune avec Saint-Agathon) sur le territoire de la Commune de Ploumagoar est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ;

Monsieur le Maire propose :

- ◇ de soumettre le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement à la consultation du public pendant deux mois, du 15 avril au 15 juin 2019 (consultable à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la Commune),
- ◇ de faire paraître une annonce légale dans trois journaux locaux, précisant que le dossier est consultable en Mairie et qu'un registre d'observations sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation.

Après en avoir délibéré, vu les pièces du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modalités de consultation du public concernant ce dossier.

 Informations diverses

Monsieur Gouzouguen fait part au Conseil Municipal de l'avis défavorable de la commission quant à la demande d'implantation d'une haie sur le domaine public formulée par la société Disgroup. Il précise que, suite à la commission, il y a eu des échanges avec l'architecte en charge du projet pour cette société. Il ajoute que le bureau municipal examinera aussi cette demande qui nécessite certaines précisions.

 Entretien des haies bocagères

Madame l'Adjointe aux affaires sociales informe le Conseil Municipal que le chantier s'est déroulé cette semaine sur quatre zones. Elle ajoute que les cubages ne sont pas encore connus, mais que cette année les objectifs devraient être atteints (production de 50 % de bois de bocage pour la chaufferie bois).

2.3 – Commission municipale jeunes du 23 mars 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe aux affaires culturelles afin qu'elle fasse le compte-rendu de la réunion de cette commission.

Madame l'Adjointe à la culture rappelle qu'il a été créé trois commissions : patrimoine et communication | culture, vie scolaire et sociale | environnement, voirie et circulation et que les jeunes ont été invités à choisir les commissions dans lesquelles ils souhaitaient siéger. Compte-tenu du nombre de jeunes par commission, il a été proposé soit de former des sous-commissions, soit de se réunir plus souvent et, après un vote, les jeunes ont opté pour la deuxième solution. Elle poursuit en précisant, qu'au regard de la liste établie lors de la précédente réunion, des sujets ont été regroupés au sein de ces trois commissions afin de faire des choix. En commission patrimoine et communication, c'est la salle omnisports qui a été retenue (chauffage) ; pour la commission culture, vie scolaire et sociale : un self-service à la cantine ; pour la commission environnement, voirie et circulation, c'est le sujet sur le parcours d'agilité pour les chiens qui a été retenu. Ensuite, la préparation de la cérémonie commémorative du 08 mai a été abordée pour connaître leurs projets. Ils ont choisi de faire des phrases sur la guerre ou des poèmes. Sur la proposition de Josiane, chaque enfant amènera un bouquet de fleurs de chez lui et ceux-ci seront assemblés en un grand bouquet qui sera déposé au monument aux morts. Elle dit aussi que les enfants ont demandé qu'il y ait une exposition sur la guerre et des recherches en ce sens sont en cours. La prochaine réunion est fixée au samedi 27 avril prochain à 10 h 30 à la Mairie.

Monsieur Robert intervient et dit ne pas avoir de question particulière, mais veut faire remarquer, comme il l'a déjà fait il y a quinze jours, l'imagination et la sagesse de ces enfants quant à leurs demandes, de la modestie qu'ils ont.

Monsieur Irand dit qu'il faut écouter ces jeunes, notamment en ce qui concerne la salle omnisports.

Monsieur Robert dit alors qu'il est possible d'avoir une salle de sports insonorisée et chauffée qui accueillerait aussi des événements culturels.

3 – INFORMATIONS DIVERSES

3.1 – Concours de photo "Ploumagoar sous tous les angles" | règlement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un concours de photo va être lancé par la Ville, du 1^{er} au 30 avril 2019 et qu'il convient de délibérer sur le règlement de celui-ci au regard du projet transmis.

Monsieur Robert dit alors, qu'il y a quinze jours, le vote sur ce règlement avait été reporté à la séance de ce soir dans l'attente d'informations complémentaires et demande leur nature.

Monsieur Le Maire répond, qu'il y a quinze jours, la question de réserver ce concours aux habitants de Ploumagoar ou de l'ouvrir à tout le monde avait été posée. Dans le projet de règlement, il est proposé de l'ouvrir à tous. Aucune autre demande de prise de parole n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Délibération numéro 2019-057 | Concours photo | règlement

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de règlement du concours photo "Ploumagoar sous tous les angles", élaboré par la commission vie associative et communication, comme suit :

Règlement :

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure.

Pour les mineurs, l'autorisation de droit à l'image doit être signée par un responsable légal et envoyer à l'adresse suivante : culture@ville-ploumagoar.fr sans quoi la participation au concours ne pourra être validée.

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photo que les conditions suivantes sont respectées :

- * la photo devra être au format jpeg et d'un poids minimum de 1 Mo.
- * la photo devra être nette et exploitable dans le cadre du présent jeu.
- * les participants assurent détenir les droits de la photo envoyée et s'engagent à y renoncer par la simple participation au jeu concours.
- * les participants devront avoir obtenu l'autorisation de ces personnes ou des parents des enfants afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photo.
- * la photo ne devra pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photos de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.
- * les photos pourront faire l'objet d'une modération : l'organisateur se réserve le droit de refuser toute photo ne répondant pas aux critères de ce présent règlement.
- * en s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photo puisse être diffusée et utilisée librement sur tous supports numériques et « papier » de la Ville de Ploumagoar.
- * toutes photos envoyées et répondant au règlement seront publiées sur la page Facebook de la ville de Ploumagoar. Chaque participant partagera au maximum afin de récolter le plus de likes.
- * En cas d'égalité, la Ville se réserve le droit de relancer la visibilité des photos sur [la page facebook](#) pendant une période déterminée.

Après avoir pris connaissance de ce projet de règlement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte celui-ci.

3.2 – Calendrier prévisionnel

- – Le 1^{er} avril 2019 à 18 h 30 → commission du personnel
- – Le 04 avril 2019 à 19 h 00 → commission culturelle
- – Le 16 avril 2019 à 18 h 00 → commission environnement et cadre de vie
- – Le 28 avril 2019
→ journée nationale du souvenir de la déportation (horaires à préciser)
- – Le 08 mai 2019 → cérémonie du souvenir (horaires à préciser)
- – Le 19 mai 2019 → fêtes des Mères (horaires à préciser)
- – Le 26 mai 2019 → Élections Européennes

Avant que la séance ne soit levée, Monsieur Gouzouguen fait part de la demande de certaines personnes, suite au malaise cardiaque d'un habitant de Ploumagoar sur la voie publique récemment, qu'une démonstration publique quant à l'utilisation des défibrillateurs soit organisée.

Accord du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 20 h 45.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

❖ BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

18/03/2019	BUDGET PRINCIPAL - 365 00 TRÉSORERIE GUINGAMP COMMUNE COTES D'ARMOR	BUDGET PRIMITIF 2019
------------	---	----------------------------



SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE - II A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Page 1

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PRÉC.	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 003 040,00	908 870,80	1 059 592,00	1 059 592,00	1 059 592,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 148 260,00	1 996 812,10	2 122 037,00	2 122 037,00	2 122 037,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	104 863,00	42 705,86	46 000,00	46 000,00	46 000,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	254 404,00	244 355,41	241 360,00	241 360,00	241 360,00
Total des dépenses de gestion courante		3 510 567,00	3 192 744,17	3 468 989,00	3 468 989,00	3 468 989,00
66	CHARGES FINANCIERES	188 505,00	188 503,44	172 396,00	172 396,00	172 396,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 350,00	1 000,00	1 350,00	1 350,00	1 350,00
022	DEPENSES IMPREVUES	11,01		30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 700 433,01	3 382 247,61	3 672 735,00	3 672 735,00	3 672 735,00
023	VIREMENT A LA SECTION	377 500,00		385 000,00	385 000,00	385 000,00
042	Op. d'ordre transferts entre sections	255 780,00	254 168,83	240 000,00	240 000,00	240 000,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		633 280,00	254 168,83	625 000,00	625 000,00	625 000,00
TOTAL		4 333 713,01	3 636 416,44	4 297 735,00	4 297 735,00	4 297 735,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	+
--	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 297 735,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PRÉC.	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
013	ATTENUATION DE CHARGES	8 000,00	5 442,19	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70	PROD.DES SERVICES,DU DOMAINE,V	287 700,00	291 097,90	288 100,00	288 100,00	288 100,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 571 597,00	2 590 067,23	2 618 894,00	2 618 894,00	2 618 894,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET	1 166 792,00	1 302 371,25	1 212 536,00	1 212 536,00	1 212 536,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	42 000,00	54 741,02	42 500,00	42 500,00	42 500,00
Total des recettes de gestion courante		4 076 089,00	4 243 719,59	4 170 030,00	4 170 030,00	4 170 030,00
76	PRODUITS FINANCIERS		20,61			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00	25 951,38	8 000,00	8 000,00	8 000,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES					
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 086 089,00	4 269 691,58	4 178 030,00	4 178 030,00	4 178 030,00
042	Op. d'ordre transferts entre sections	50 829,00	46 800,16	80 829,00	80 829,00	80 829,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		50 829,00	46 800,16	80 829,00	80 829,00	80 829,00
TOTAL		4 136 918,00	4 316 491,74	4 258 859,00	4 258 859,00	4 258 859,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	38 876,00
--	-----------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 297 735,00
--	---------------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	544 171,00
---	-------------------

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent

(2) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) D 023 = R 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

22/03/2019	BUDGET PRINCIPAL- 365 00 TRESORERIE GUINGAMP COMMUNE COTES D'ARMOR	BUDGET PRIMITIF 2019
------------	--	----------------------------



SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE - II A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Page 1

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	R&R N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 706,00	4 757,70	7 596,70	12 354,40	12 354,40
204	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	198 227,00	184 577,33	56 042,89	240 620,22	240 620,22
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	173 495,00	23 290,56	172 320,44	195 611,00	195 611,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			53 200,24	53 200,24	53 200,24
	Total des Opérations d'équipement	892 365,80	331 663,01	687 015,35	1 018 678,36	1 018 678,36
	Total des dépenses d'équipement	1 302 793,80	544 288,60	976 175,62	1 520 464,22	1 520 464,22
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 087,00				
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DE	371 676,00	500,00	385 812,74	386 312,74	386 312,74
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D					
24	AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCI	25 000,00				
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISAT					
020	DEPENSES IMPREVUES	3 547,44		160 000,00	160 000,00	160 000,00
	Total des dépenses financières	415 310,44	500,00	545 812,74	546 312,74	546 312,74
45	Total des Op. pour comptes de Tiers	110 000,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 828 104,24	544 788,60	1 521 988,36	2 066 776,96	2 066 776,96
040	Op. d'ordre transferts entre sections	50 829,00		80 829,00	80 829,00	80 829,00
041	Opérations patrimoniales	2 837,46		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	53 666,46		83 829,00	83 829,00	83 829,00
	TOTAL	1 881 770,70	544 788,60	1 605 817,36	2 150 605,96	2 150 605,96

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 150 605,96

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	R&R N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	352 831,80	121 581,00	112 024,00	233 605,00	233 605,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DE					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-28 000,00				
	Total des recettes d'équipement	324 831,80	121 581,00	112 024,00	233 605,00	233 605,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESE	121 292,77		264 448,00	264 448,00	264 448,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	600 000,00		837 994,31	837 994,31	837 994,31
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCI					
024	Produits de Cessions					
	Total des recettes financières	721 292,77		1 102 442,31	1 102 442,31	1 102 442,31
45	Total des Op. pour comptes de Tiers	52 019,66				
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 098 144,23	121 581,00	1 214 466,31	1 336 047,31	1 336 047,31
021	VIREMENT DE LA SECTION DE	377 500,00		385 000,00	385 000,00	385 000,00
040	Op. d'ordre transferts entre sections	283 780,00		240 000,00	240 000,00	240 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 837,46		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	664 117,46		628 000,00	628 000,00	628 000,00

22/03/2019	BUDGET PRINCIPAL- 365 00 TRESORERIE GUINGAMP COMMUNE COTES D'ARMOR	BUDGET PRIMITIF 2019
------------	--	----------------------------



SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE - II A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Page 1

CHAP	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	RàR N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
	TOTAL	1 762 261,69	121 581,00	1 842 466,31	1 964 047,31	1 964 047,31

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	186 558,65
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 150 605,96
--	--------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	544 171,00
---	------------

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent

(2) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) D 023 = R 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

❖ **BUDGET PRIMITIF 2019 DU LOTISSEMENT DE PORS GOCHOUETTE**

18/03/2019	LOTISSEMENT PORS GOCHOUETTE TRESORERIE GUINGAMP LOT.PORS GOCHOUETTE 22	BUDGET PRIMITIF 2019
------------	--	----------------------------

**SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE - II A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Page 1

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 000,00	740,00	137 574,00	137 574,00	137 574,00
65	AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	5,00		5,00	5,00	5,00
022	Dépense imprévues					
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		25 005,00	740,00	137 579,00	137 579,00	137 579,00
023	Virement à la section					
042	Op. d'ordre transferts entre sections			740,00	740,00	740,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT				740,00	740,00	740,00
TOTAL		25 005,00	740,00	138 319,00	138 319,00	138 319,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**138 319,00****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
70						
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	5,00		5,00	5,00	5,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5,00		5,00	5,00	5,00
042	Op. d'ordre transferts entre sections	25 000,00	740,00	138 314,00	138 314,00	138 314,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		25 000,00	740,00	138 314,00	138 314,00	138 314,00
TOTAL		25 005,00	740,00	138 319,00	138 319,00	138 319,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**138 319,00**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-137 574,00
---	--------------------

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent

(2) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) D 023 = R 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

18/03/2019	LOTISSEMENT PORS GOCHOUETTE TRÉSORERIE GUINGAMP LOT.PORS GOCHOUETTE 22	BUDGET PRIMITIF 2019
------------	--	----------------------------



SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE - II A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Page 1

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET EX. PREC.	R&R N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL BUDGET	TOTAL (=R&R+prop)
010	Stocks					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES					
020	Dépense imprévues					
	Total des dépenses financières					
45	Total des Op. pour comptes de Tiers					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT					
040	Op. d'ordre transferts entre sections	25 000,00		138 314,00	138 314,00	138 314,00
041	Opérations patrimoniales					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	25 000,00		138 314,00	138 314,00	138 314,00
	TOTAL	25 000,00		138 314,00	138 314,00	138 314,00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

138 314,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET EX. PREC.	R&R N-1(1)	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL BUDGET	TOTAL (=R&R+prop)
010	Stocks					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	25 000,00		137 574,00	137 574,00	137 574,00
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières	25 000,00		137 574,00	137 574,00	137 574,00
45	Total des Op. pour comptes de Tiers					
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	25 000,00		137 574,00	137 574,00	137 574,00
021	Virement de la section de					
040	Op. d'ordre transferts entre sections			740,00	740,00	740,00
041	Opérations patrimoniales					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			740,00	740,00	740,00
	TOTAL	25 000,00		138 314,00	138 314,00	138 314,00

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

138 314,00

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

-137 574,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent

(2) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) D 023 = R 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043